

Info-Mak



VILLE DE
MACAMIC
Une ville de choix



Sommaire

La chronique du maire	3	La forme masculine utilisée dans cette
Informations municipales	4	publication désigne, lorsqu'il y a lieu,
La bibliothèque	12	aussi bien les femmes que les hommes.
La page communautaire	15	
La rubrique informative	18	Ce bulletin d'informations est publié six
Le calendrier des activités	22	fois l'an par la Ville de Macamic.
Pour nous joindre	24	
Un grand merci à tous nos collaborateurs.		Mise en pages : Annick Gaudet
		Correction : Victoire Bacon

Dépôt légal - Volume 21 no 2
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada

La chronique du maire

La chronique du maire

Chères citoyennes et chers citoyens,

Le mercredi 2 mars dernier, la Ville de Macamic recevait une lettre de la Ville de La Sarre nous demandant notre intérêt pour l'embauche d'une firme indépendante en vue d'effectuer une étude de faisabilité comprenant deux volets, soit la mise en commun de services publics ou la fusion des villes de Macamic et de La Sarre.

Le conseil, après discussion et analyse de la demande de la Ville de La Sarre, en caucus précédant la réunion ordinaire du conseil du 14 mars dernier, a décidé d'aller de l'avant avec cette étude qui, au



final, nous permettra de connaître les avantages et les inconvénients de l'une ou l'autre de ces possibilités.

Je comprends très bien les craintes et les interrogations manifestées par quelques-uns de nos citoyennes et citoyens. Par souci de transparence et advenant que l'étude soit positive, des

rencontres d'information auront lieu avec la population pour présenter les résultats et répondre aux interrogations; ultimement, la décision vous appartiendra, soit par consultation ou référendum conformément à la Loi sur les élections et les référendums des municipalités du Québec.

Avec les responsabilités accrues déléguées aux municipalités par l'état, nous devons envisager une gestion différente de nos territoires; le statu quo sera de plus en plus difficile, on n'a qu'à regarder le regroupement des Caisses Desjardins, celui du Réseau de la santé et les discussions concernant les commissions scolaires, bref, la gouvernance est en constante évolution.

Le maire,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Claude N. Morin', is written over a light blue horizontal line.

Claude N. Morin

Informations municipales



AVIS PUBLIC

VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, que l'immeuble ci-après désigné sera vendu à l'enchère publique (selon la loi) à la salle du conseil de la Ville de La Sarre, au 6, 4^e Avenue Est, La Sarre, **MERCREDI LE VINGT-SEPTIÈME JOUR DU MOIS D'AVRIL DEUX MILLE SEIZE (27 avril 2016) à DIX HEURES (10 h) de l'avant-midi**, pour défaut de paiement de taxes municipales ou autres impositions dues sur ces immeubles, si ces taxes ne sont pas payées avec les frais encourus, avant la vente.

MUNICIPALITÉ DE MACAMIC	TAXES MUNICIPALES ET SCOLAIRES	FRAIS	TOTAL À LA DATE DE CET AVIS
Matricule: 87058-4101-39- 1866-0-000-0000 Cadastre : 4 729 804	3 197,24 \$	136,22 \$	3 333,46 \$

Désignation : Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro QUATRE MILLIONS SEPT CENT VINGT-NEUF MILLE HUIT CENT QUATRE (4 729 804) du CADASTRE DU QUÉBEC, circonscription foncière d'Abitibi. Le tout avec bâtisses et constructions y dessus érigées, circonstances et dépendances.

Adresse : 8, 6^e Avenue Ouest à Macamic, Province de Québec, J0Z 2S0

Donné au bureau de la Municipalité régionale de comté (MRC) d'Abitibi-Ouest, ce 25^e jour du mois de février 2016.

Nicole Breton
Directrice générale

Comptes de taxes 2016

Veillez prendre note que les comptes de taxes ont été envoyés par la poste à la fin de janvier; si vous n'avez pas reçu votre compte, veuillez communiquer avec madame Joëlle Rancourt au 819 782-4604, poste 223.



Source : Joëlle Rancourt

Aux contribuables de la Ville de Macamic

AVIS PUBLIC

Est donné par la secrétaire-trésorière adjointe de la Ville de Macamic, que :

Lors de la séance ordinaire du 9 mai 2016, à 19 heures, le conseil municipal de la Ville de Macamic étudiera la demande de dérogation mineure concernant la propriété suivante :

1631, 2^e-et-3^e Rang Ouest
Lot 5 887 881
Cadastre du Québec

L'objet de la demande est le suivant :

- Permettre la construction d'un bâtiment secondaire détaché avec une hauteur totale de 5,38 mètres au lieu de 4,3 mètres tel que décrit au tableau 2 du règlement de zonage No 07-080 et ses amendements.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre concernant cette demande de dérogation mineure lors de la séance du 9 mai 2016, à 19 heures, à la salle communautaire du secteur Colombourg au 705, 2^e-et-3^e rang de Colombourg.

Donné à Macamic, ce 14 avril 2016.

**Joëlle Rancourt
Secrétaire-trésorière adjointe**

Aux contribuables de la Ville de Macamic

AVIS PUBLIC

Est donné par la secrétaire-trésorière adjointe de la Ville de Macamic, que :

Lors de la séance ordinaire du 9 mai 2016, à 19 heures, le conseil municipal de la Ville de Macamic étudiera la demande de dérogation mineure concernant la propriété suivante :

7, 9^e Avenue Est
Lot 4 730 108
Cadastre du Québec

L'objet de la demande est le suivant :

- Permettre la construction d'un bâtiment secondaire détaché avec une hauteur des murs prise entre le niveau du plancher et le point le plus élevé du mur de 3,05 mètres au lieu de 2,8 mètres et avec une hauteur totale de 5,49 mètres au lieu de 4,3 mètres tel que décrit au tableau 2 du règlement de zonage No 07-080 et ses amendements.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre concernant cette demande de dérogation mineure lors de la séance du 9 mai 2016, à 19 heures, à la salle communautaire du secteur Colombourg au 705, 2^e-et-3^e rang de Colombourg.

Donné à Macamic, ce 14 avril 2016.

Joëlle Rancourt
Secrétaire-trésorière adjointe

Aux contribuables de la
Ville de Macamic

AVIS PUBLIC

Est donné par la secrétaire-trésorière adjointe de la Ville de Macamic, que :

Lors de la séance ordinaire du 9 mai 2016, à 19 heures, le conseil municipal de la Ville de Macamic étudiera la demande de dérogation mineure concernant la propriété suivante :

285, 2^e-et-3^e rang de Colombourg
Lot 4 049 632
Cadastre du Québec

L'objet de la demande est le suivant :

- Permettre la surélévation des murs du bâtiment secondaire détaché de 0,84 mètre portant la hauteur des murs pris entre le niveau du plancher et le point le plus élevé du mur à 3,66 mètres au lieu de 3,1 mètres tel que décrit au tableau 2 du règlement de zonage No 07-080 et ses amendements.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre concernant cette demande de dérogation mineure lors de la séance du 9 mai 2016, à 19 heures, à la salle communautaire du secteur Colombourg, au 705, 2^e-et-3^e rang de Colombourg, Macamic.

Donné à Macamic, ce 14 avril 2016.

Joëlle Rancourt
Secrétaire-trésorière adjointe

**Aux contribuables de la
Ville de Macamic**

AVIS PUBLIC

Est donné par la secrétaire-trésorière adjointe de la Ville de Macamic, que :

Lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 9 mai 2016, à 19 heures, le conseil municipal de la Ville de Macamic étudiera la demande de dérogation mineure concernant la propriété suivante :

10, avenue Rousseau
Lot 5 578 788
Cadastre du Québec

L'objet de la demande est le suivant :

- Permettre l'agrandissement du bâtiment secondaire détaché (garage) de 17,47 mètres carrés portant ainsi la superficie totale à 145,72 mètres carrés au lieu de 120,00 mètres carrés et avec une hauteur des murs au plus haut à 4,4 mètres au lieu de 3,1 mètres tel que décrit au tableau 2 du règlement de zonage No 07-080 et ses amendements. (Une dérogation pour une superficie de 128,25 mètres carrés a été accordée par la résolution No 2015-03-036).

Toute personne intéressée pourra se faire entendre concernant cette demande de dérogation mineure lors de la séance du 9 mai 2016, à 19 heures, au 705, 2^e-et-3^e rang de Colombourg, Macamic.

Donné à Macamic, ce 14 avril 2016.

**Joëlle Rancourt
Secrétaire-trésorière adjointe**

**Aux contribuables de la
Ville de Macamic**

AVIS PUBLIC

Est donné par la secrétaire-trésorière adjointe de la Ville de Macamic, que :

Lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 9 mai 2016, à 19 heures, le conseil municipal de la Ville de Macamic étudiera la demande de dérogation mineure concernant la propriété suivante :

30, rue Principale
Lot 4 729 831
Cadastre du Québec

L'objet de la demande est le suivant :

- Permettre la surélévation des murs du bâtiment secondaire détaché (garage) de 1,53 mètre portant ainsi la hauteur

totale à 7,32 mètres au lieu de 6 mètres et avec la même marge de recul arrière côté est que le bâtiment existant (déjà accepté par la résolution No 2015-01-007), soit environ 1,45 mètre au lieu de 1,5 mètre tel que décrit au tableau 2 du règlement de zonage No 07-080 et ses amendements.

- Permettre l'agrandissement du bâtiment secondaire détaché (garage) de 57,99 mètres carrés portant ainsi la superficie totale des bâtiments secondaires détachés à 131,59 mètres carrés, soit 26,76 mètres carrés de plus que la réglementation de la superficie totale du bâtiment principal (104,83 mètres carrés) et de 10,81 mètres carrés de plus pour ce qui est du 20 % d'occupation du sol (120,78 mètres carrés), tel que décrit au tableau 2 du règlement de zonage No 07-080 et ses amendements.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre concernant cette demande de dérogation mineure lors de la séance du 9 mai 2016, à 19 heures, au 705, 2^e-et-3^e rang de Colombourg, Macamic.

Donné à Macamic, ce 14 avril 2016.

Ginette Labbé
Secrétaire-trésorière adjointe

**Aux contribuables de la
Ville de Macamic**

AVIS PUBLIC

Est donné par la secrétaire-trésorière adjointe de la Ville de Macamic, que :

Lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 9 mai 2016, à 19 heures, le conseil municipal de la Ville de Macamic étudiera la demande de dérogation mineure concernant la propriété suivante :

24, 3^e Avenue Ouest
Lot 4 729 656
Cadastre officiel du Québec

L'objet de la demande est le suivant :

- Permettre le maintien tel que construit du garage annexé au bâtiment principal avec une marge de recul arrière de 0,69 mètre qui est inférieure à 25 % (5,33 mètres) de la profondeur totale du lot et avec une marge nord où l'espace libre à ciel ouvert est de 0,32 mètre au lieu de 0,60 mètre tel que décrit au règlement No 07-080 et ses amendements de la Ville de Macamic;

- Permettre le maintien tel que construit du bâtiment secondaire détaché (remise) avec une marge nord où l'espace libre à ciel ouvert est de 0,48 mètre au lieu 0,60 mètre, tel que décrit au règlement No 07-080 et ses amendements de la Ville de Macamic.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre concernant cette demande de dérogation mineure lors de la séance du 9 mai 2016, à 19 heures, au 705, 2^e-et-3^e rang de Colombourg, Macamic.

Donné à Macamic, ce 14 avril 2016.

Joëlle Rancourt
Secrétaire-trésorière adjointe

Règlement concernant les refoulements d'égouts

À tous les propriétaires d'immeubles desservis par les réseaux d'égouts sanitaire, pluvial ou combiné (ancienne Ville de Macamic et quelques propriétés de la paroisse de Macamic, 1^{re} Avenue – 2^e Rang). Nous vous rappelons l'existence du règlement No 04-041 contre les refoulements d'égouts; ce règlement précise, entre autres :

ARTICLE 3

Tout propriétaire d'immeuble doit installer une soupape de sûreté sur les branchements horizontaux recevant les eaux usées de tous les appareils, notamment les renvois de planchers, les fosses de retenue, les intercepteurs, les réservoirs et tous les autres siphons installés dans le sous-sol et les caves ainsi que sur les branchements qui reçoivent les eaux pluviales provenant de surfaces extérieures en contrebas du terrain avoisinant et adjacentes au bâtiment telles que les descentes de garage, les entrées extérieures ou les drains français. En tout temps, les soupapes de sûreté doivent être tenues en bon état de fonctionnement.

ARTICLE 6

Le présent règlement s'applique à tous les bâtiments érigés ou à être érigés dans la municipalité, quelle que soit la date de construction. Le texte intégral de ce règlement peut être consulté au bureau de l'hôtel de ville, aux heures d'ouverture.

Rappel concernant les abris d'autos amovibles

Nous aimerions vous rappeler qu'il existe un règlement municipal concernant l'installation des abris d'autos amovibles; ce règlement stipule ce qui suit :



Chapitre 9.6

Tout abri d'auto amovible **est prohibé entre le 1^{er} mai et le 1^{er} octobre**; il n'est autorisé que pour desservir un usage résidentiel et doit être localisé à une distance minimale de 1,0 mètre de la ligne de lot avant.

Vous devez démonter votre abri d'auto amovible **en entier**, soit la toile et la structure de métal; seuls les ancrages peuvent demeurer au sol.

De plus, il est interdit d'installer un abri escamotable ou abri d'été, entendu que ce type d'abri comporte une structure, un toit mais pas de parois latérales (murs); cependant, la présente interdiction ne concerne pas les pavillons de jardin, les gazebos et les abris en moustiquaire.

Un abri d'auto amovible doit être muni d'ancrages au sol installés de manière à ce qu'il résiste à la poussée du vent.

Les matériaux de revêtement extérieur doivent être opaques et d'une seule couleur. Ils doivent être entretenus et maintenus en bon état.

Si vous avez besoin de plus de renseignements concernant ce règlement, vous pouvez nous joindre à l'hôtel de ville de Macamic, entre 8 heures et 12 heures et entre 13 heures et 16 heures 30, au 819 782-4604.

L'utilisation de l'eau potable

L'arrosage des pelouses et des jardins

Afin d'éliminer l'utilisation abusive de l'eau potable pour fin d'arrosage extérieur, des politiques d'arrosage sont établies selon les numéros civiques.

L'arrosage est permis durant la période du 15 mai au 1^{er} octobre entre 19 heures et 24 heures; il est interdit en dehors de ces périodes.

Les citoyens dont les résidences portent des numéros civiques pairs peuvent arroser les mardis, jeudis et samedis

uniquement tandis que les citoyens dont les résidences portent des numéros civiques impairs peuvent arroser les mercredis, vendredis et dimanches.

De manière générale, seul l'arrosage manuel à l'aide d'un boyau d'arrosage muni d'une fermeture automatique est autorisé; cependant, les tourniquets et autres instruments commerciaux d'arrosage ainsi que les systèmes d'arrosage automatiques enfouis dans le sol sont autorisés en autant qu'ils soient utilisés de façon raisonnable.



Dans le cas de nouvelles pelouses, l'arrosage est autorisé tous les jours au besoin pendant 15 jours suivant l'installation.

Lavage des autos et autres véhicules



Le lavage des véhicules est permis tous les jours à n'importe quelle heure de la journée à la condition d'utiliser un boyau muni d'une fermeture automatique et de n'utiliser que l'eau strictement nécessaire à cette fin.

Nettoyage des entrées d'automobiles, des trottoirs, des patios, etc.

Il est interdit d'utiliser un boyau avec ou sans fermeture automatique pour nettoyer les entrées d'autos, les trottoirs et les patios.

Nonobstant l'alinéa précédent, du 1^{er} avril au 15 mai, il est permis d'utiliser un boyau avec fermeture automatique pour nettoyer les entrées d'automobiles, les trottoirs et les patios. Le nettoyage est également autorisé lors de travaux de peinture ou de rénovation du pavage ou du bâtiment.

Le remplissage des piscines

Sauf en cas de force majeure, le remplissage des piscines est autorisé une seule fois par année, entre le 15 mai et le 1^{er} septembre, entre 19 heures et 6 heures.



Nonobstant l'alinéa précédent, le remplissage en dehors des heures précisées est autorisé à l'occasion du montage d'une nouvelle piscine ou pour des besoins de mise en forme de la toile jusqu'à un maximum de 30 centimètres de profondeur. (Règlement 04-046 et ses amendements).

La bibliothèque

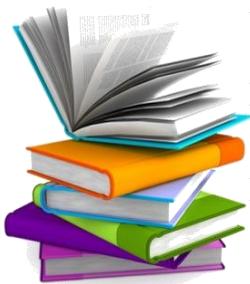
Nouveautés (Macamic)

- Pour l'amour de Marie
Lise Bergeron
(Don Club Lions)
- Le passé recomposé
Micheline Duff
- Écrit avec le sang de mon cœur t. 1-2
Diana Gabaldon
- Les dieux du verdict
Michaël Connelly
- Guide d'achat des bières au Québec
Philippe Wouters
- Souvenirs d'autrefois t.1
Rosette Laberge
(Don Club Lions)
- Vancouver, Victoria et Whistler
Coll. Ulysse
- La société arcane t. 1.-2
Jayne Ann Krentz
- Les chevaliers d'Antarès
Anne Robillard
(Don Club Lions)
- Nouvelle-France
Gilles Proulx
- Excessif
Maxim Martin

- La promesse des Gélinas t. 3
France Lorrain
(Don Club Lions)
- L'horizon à l'envers
Marc Levy
- Une autre vie
S.J. Watson
- Autopsie de plusieurs vies
Jano Bergeron

Nouveautés (Colombourg)

- Le royaume animal
- Tout feu tout flamme
Richard Castle
- Kimaali t. 1-2
Anne Robillard
- L'ordre de tuer
James Dashner
- L'horizon à l'envers
Marc Levy
- Pour l'amour de Marie
Lise Bergeron
- L'invention des ailes
Sue Monk Kidd



Bibliothèque municipale Desjardins
de Macamic

819 782-4604, poste 274



Visitez-nous sur Facebook

Horaire d'ouverture

Pour consulter l'horaire régulier de votre bibliothèque, consultez la page 23 de cette édition de l'Info-Mak.

Ma biblio, déjà 1 an!

Le samedi 19 mars dernier avait lieu une activité pour célébrer, entre autres, le 1^{er} anniversaire de la bibliothèque.

En un an, on en a tourné des pages, on en a écrit des chapitres dans l'histoire de cette nouvelle bibliothèque et on se rend compte qu'on est loin de la conclusion.

C'est une œuvre commune où chacun a participé à sa façon au succès de cet ouvrage. Nous sommes maintenant plus de 700 membres, entre 800 et 1000 documents sont empruntés chaque mois, une équipe de plus de 30 bénévoles extraordinaires s'affairent au bon essor de la bibliothèque, de plus en plus d'activités sont développées comme l'heure du conte, Gym cerveau, les animations jeunesse, la table thématique,

le prêt de raquettes, les conférences, le Club de lecture d'été, etc.

Nous profitons de l'occasion pour remercier tous les bénévoles pour votre grande implication, vous êtes précieux dans notre organisation.

Linda et Ginette

Tirage de Pâques

La gagnante du chocolat de Pâques est Léana Beauregard. Félicitations à la gagnante.

L'heure du conte

Venez découvrir ou redécouvrir Lucky Luke, ce cowboy qui tire plus vite que son ombre, **le 23 avril prochain, dès 14 heures**. L'heure du conte lui sera consacrée afin de souligner les 70 ans de ce personnage légendaire et la Journée du livre et du droit d'auteur. De plus, en avril, vous serez invités à participer au concours Lucky Luke qui se tiendra du 1^{er} au 25 avril 2016. Des activités et des concours seront associés à cette thématique.

La dernière heure du conte avant les vacances estivales aura lieu le **18 juin 2016**. Surveillez le prochain Info-Mak pour plus de détails.

Revues

Nous avons une belle sélection de revues pour tous les goûts et tous les âges et disponibles à l'emprunt. Les revues sont désormais traitées comme un livre, elles sont enregistrées dans le système, elles peuvent être empruntées pour un délai de trois semaines consécutives et des frais de retard seront appliqués, le cas échéant.

Conférence sur les plantes forestières et les champignons

Votre bibliothèque est fière de vous inviter à assister à une conférence de monsieur Roger Larivière sur les plantes et les champignons comestibles de la forêt boréale dont un petit survol sur le CHAGA, un champignon médicinal, parasite du bouleau le jeudi 12 mai 2016 à 19 heures. L'entrée est gratuite pour tous.

À cette occasion, si vous voulez vous abonner à la bibliothèque, il nous fera plaisir de le faire.

Thématiques mensuelles

Saviez-vous que votre bibliothèque aborde différentes thématiques mensuelles facilitant la découverte de divers ouvrages et documentation en lien avec la thématique choisie? Une

sélection de livres est alors mise à votre disposition sur une table spécialement aménagée à cet effet.

En **avril**, l'âgisme sera mis à l'honneur afin de souligner le lancement de la Politique et plan d'action Municipalité amie des aînés (MADA) de la Ville de Macamic qui a eu lieu le 19 mars dernier; des copies du livret MADA sont d'ailleurs disponibles à la bibliothèque. Mettre de côté les tabous sur les aînés afin de mieux comprendre les avantages associés au troisième âge, voilà notre objectif.

Le mois de **mai** sera consacré aux sciences; entre autres, le 7 mai 2016, la bibliothèque de Macamic ouvrira ses portes au public de 13 heures à 16 heures afin de tenir son premier événement dans le cadre **24 heures de sciences**. Des ateliers scientifiques permettront aux jeunes et moins jeunes de résoudre de façon ludique les mystères de l'univers vivant. Ces activités vous sont offertes gratuitement. Suivez-nous sur Facebook afin de connaître la programmation complète.

Puis, pour célébrer l'arrivée de la belle saison, la thématique de **juin** vous invitera à partir à l'aventure afin d'explorer et de comprendre le monde naturel.

Source : Comité bibliothèque Macamic

La page communautaire

Fermières de Macamic

La réunion du Cercle de Fermières de Macamic se tiendra le mercredi 11 mai, à 19 heures, au local des Fermières situé au Centre Joachim-Tremblay.



- Concours du mois :
- Arts textiles : tissage napperons
- Art culinaire : galettes à la mélasse (apportez votre recette)
- ABONNEMENTS

Tirage au profit du Cercle de Fermières de Macamic

Les Fermières de Macamic ont fait un tirage le dimanche 14 février 2016, au Centre Joachim-Tremblay;

VOICI LES GAGNANTS :

1er prix : Monsieur Claude Bélanger, Macamic : foyer extérieur, don de DMC Soudure

2^e prix : Monsieur Ghislain Goyette, La Sarre : nappe tissée, don des Fermières Macamic

3^e prix : Madame Valérie Labbé, Poularies : coq en vitrail, don de Madame Sylvie Carufel

4^e prix : Madame Chantal St-Pierre, Rouyn-Noranda : plat à fruits en bois, don de Monsieur Jacques Lafrenière

Félicitations à tous les gagnants.

Machines à coudre au Guatemala

Le Cercle de Fermières de Macamic est à la recherche de vieilles machines à coudre pour un projet d'ouverture d'une école de couture au Guatemala; vous pouvez venir les porter au local des Fermières situé au Centre Joachim-Tremblay (à l'aréna, la porte de côté, du lundi au jeudi durant la journée).



Merci de participer à ce projet humanitaire.

Source : Diane Rufiange-Major

Fermières de Colombourg

Le Cercle de Fermières de Colombourg se réunit le 2^e mardi de chaque mois, à 13 heures. Vous êtes invitées à venir assister à une réunion.

Brunch de la fête des Mères

La fabrique de Colombourg organise un brunch pour la fête des Mères et celle de la Fidélité, le 8 mai, à 10 heures 30, à la salle paroissiale de l'endroit. Toute la population est invitée.

Vente de garage de la fabrique de Colombourg

Il y aura une vente de garage au profit de la fabrique de Colombourg, en juin. Si vous avez des choses à donner, veuillez communiquer avec les marguilliers ou les secrétaires au numéro 819 333-5783 ou avec Noëlla Royer au 819 333-4466. Merci de donner.

La bibliothèque recherche des bénévoles pour l'heure du midi et pour le mercredi soir; donnez votre nom à Noëlla Royer au 819 333-4466.

Vente de garage de la fabrique St-Jean de Macamic

Nous tiendrons notre vente de garage annuelle au profit de la fabrique St-Jean de Macamic au sous-sol de l'église, la fin de semaine des 3, 4 et 5 juin 2016, aux heures habituelles, soit de 9 heures à 21 heures le vendredi et le samedi et de midi à 17 heures le dimanche.

Vous pouvez apporter les articles à donner dès le mercredi 1^{er} juin au sous-sol de l'église.

Pour information, contactez Claude Bélanger au 819 782-4466.

Merci à l'avance pour votre générosité.

La fabrique St-Jean de Macamic



Comptoir familial

Le Club Lions de Macamic parraine le Comptoir familial depuis janvier 2009 avec la collaboration de la Ville de Macamic qui met à votre disposition un local au sous-sol du Centre Joachim-Tremblay.

Le Comptoir familial existe grâce aux dons que la population nous fait, soit du linge, des vêtements, de petits articles ménagers et autres. Apportez les articles dont vous n'avez plus besoin et il y aura quelqu'un sur place qui s'en occupera.

N'hésitez pas à venir nous visiter, nous avons de quoi vous habiller de la tête aux pieds, et ce, pour tous les âges, pour hommes, femmes et enfants.

Nous avons des vêtements de bonne qualité à très bon prix.

Les heures d'ouverture sont :

Mardi : de 10 heures à 12 heures et de 13 heures à 16 heures

Mercredi : de 10 heures à 12 heures et de 13 heures à 16 heures

Jeudi : de 13 heures à 16 heures et de 18 heures à 20 heures

Questions ou information :

819 782-2601

819 782-4239

Source : Le Club Lions de Macamic

Jardin communautaire

Vous êtes intéressés à faire du jardinage cet été, du social ainsi que de nouvelles rencontres? Le jardin communautaire est là pour vous, moyennant une contribution minime. Contactez-nous pour connaître les disponibilités de terrains libres. Bienvenue à la relève.

Nous sommes à la recherche d'un responsable bénévole (personne seule ou couple) pour prendre en charge le dossier du jardin communautaire. Vous seriez intéressé? Contactez-nous pour plus de renseignements concernant les tâches demandées.

Pour information : Annick Gaudet, adjointe administrative, 819 782-4604, poste 227

Rubrique informative

VILLE DE MACAMIC COLLECTE DES ENCOMBRANTS 2016

Encombrants

On peut définir les encombrants comme étant de gros objets d'origine résidentielle qui, à cause de leur taille, ne peuvent être acceptés dans les collectes régulières (déchets ou recyclage) et ne peuvent être apportés à l'écocentre dans le coffre d'une voiture.

Dates de la collecte des encombrants

Le mardi 17 mai 2016 pour les secteurs de l'ancienne paroisse de Macamic et de l'ancienne Ville de Macamic

Le mercredi 18 mai 2016 pour le secteur Colombourg

Pour être assuré d'une collecte, vous devez donner votre nom et votre adresse **au plus tard le lundi 16 mai 2016**, au bureau de l'hôtel de ville, au 819 782-4604, poste 228 (boîte vocale).

Ne pas oublier de mettre vos ordures dans des boîtes ou des sacs au bord du chemin la veille de la collecte.

Matières refusées lors de la collecte

(Veuillez noter que si certains rebuts ne sont pas ramassés lors de la collecte, c'est que ceux-ci faisaient partie des matières refusées)

- ✓ Tout ce qui va dans le bac vert et le bac bleu
- ✓ Pneus non démontés de la jante
- ✓ Pneus d'un diamètre plus grand que 48 pouces
- ✓ Animaux morts
- ✓ Armes à feu et munitions
- ✓ Plastique d'ensilage
- ✓ Poches de grain
- ✓ Tous les matériaux provenant de construction, rénovation et démolition (ex. : bardeaux d'asphalte, gypse, ciment, briques)
- ✓ Résidus domestiques dangereux (produits ménagers, huile et filtre à moteur, antigel, peinture, solvants, piles, etc.)
- ✓ Matériel électronique (ex. : écran, ordinateur, imprimante, lecteur DVD, chaîne stéréo)
- ✓ Les résidus verts (ex. : branches, gazon, foin)

VÉHICULE À VENDRE

Description du véhicule :

Marque : Chevrolet

Modèle : Silverado (2x4)

Année : 2001

Moteur : 4,3 L

Transmission : Automatique

Kilométrage : Environ 118 000 km



Soumission de l'offre

Vous devez soumettre votre offre **au plus tard le 5 mai 2016 avant 16 heures**, par écrit ou par téléphone à :

Guillaume Ratelle, directeur des travaux publics

Ville de Macamic

70, rue Principale

Macamic (Québec) J0Z 2S0

819 782-4604, poste 224

Votre offre doit contenir votre nom, les coordonnées pour vous joindre et le prix soumis.

Autres conditions

Le véhicule est vendu tel quel et de manière définitive, sans aucune garantie légale.

L'inspection des biens est permise sur rendez-vous, 24 heures à l'avance; contacter monsieur Guillaume Ratelle au 819 782-4604, poste 224 ou monsieur Stéphane Labonté au 819 339-4345.

Les frais de transfert à la Société d'assurance automobile du Québec « SAAQ », les taxes applicables ainsi que tous les frais inhérents à cette vente sont à la charge de l'adjudicataire.

Source : Guillaume Ratelle, directeur des travaux publics

Chats errants

Vous aurez sûrement remarqué qu'il y a beaucoup de chats qui se promènent librement sur notre territoire. Dès qu'un chat circule librement à l'extérieur d'un bâtiment et du terrain de son propriétaire, il est considéré comme un

chat errant. Les chats errants causent beaucoup de désagréments aux citoyens par diverses nuisances dont ils sont les auteurs, soit par les odeurs, les dégâts et les bruits.



La Ville de Macamic est consciente de cette problématique; toutefois, il faut comprendre qu'il est très difficile d'attraper les chats.

C'est pourquoi, habituellement, l'aide des citoyens est essentielle. En effet, en général, les citoyens ont plus de facilité à les capturer et à nous les apporter, nous nous occupons par la suite de les prendre en charge. Afin de faciliter la capture, nous pouvons même mettre une de nos cages à la disposition des citoyens, ce sont des cages avec un système de fermeture automatique si l'animal entre à l'intérieur.

Cette option en est une de répression, c'est celle que l'on aimerait pouvoir

éviter, soit la neutralisation de la source de nuisances par la capture des chats errants qui, dans bien des cas, se termine par l'euthanasie de l'animal. Il faut que les gens comprennent que nous ne gardons pas les chats, sauf ceux identifiés par une médaille et dont il nous est possible de contacter le propriétaire.

Pourtant, il existe une solution beaucoup plus simple et efficace, soit la responsabilisation des propriétaires de chats. Ces derniers doivent respecter les mêmes règles de contrôle de leur animal que les propriétaires de chiens, soit les garder à l'intérieur, les enfermer dans un enclos extérieur adapté à leur condition ou les maintenir en laisse. La stérilisation demeure également un moyen fort recommandé pour les chats qui ont tendance à avoir un mode de reproduction plutôt... exponentiel. De plus, les propriétaires de chats doivent enregistrer leur animal auprès de la municipalité. Une médaille d'identification est alors remise au propriétaire. Ce service est gratuit et permet de réunir le propriétaire et l'animal lorsque ce dernier est retrouvé.

Pour information :

**Annick Gaudet, inspect. mun. adj.
819 782-4604, poste 227**

Virage en U



Le virage en U et le stationnement à l'inverse sont des pratiques plutôt courantes à Macamic, mais malgré l'absence de signalisation les interdisant dans les rues de la ville, nous rappelons à la population que la prudence devrait être priorisée en évitant d'effectuer ces manœuvres. En effet, le virage en U et, particulièrement, le stationnement à l'inverse augmentent considérablement les risques de provoquer un accident. Dans notre municipalité, les endroits à risques sont, entre autres, en face de la caisse Desjardins et du bureau de poste, de la bibliothèque et la section commerciale de la rue Principale.

De plus, saviez-vous que ce type de manœuvre est passible d'une amende par la Sûreté du Québec, en particulier lorsqu'il y a une ligne jaune continue

(simple ou double) au centre de la chaussée.

En adoptant de bonnes habitudes de conduite, nous augmentons la sécurité sur notre réseau routier municipal.

**Source : Annick Gaudet
Inspectrice municipale adjointe**

Politique et plan d'action MADA

Le 19 mars dernier avait lieu le lancement de la Politique et du plan d'action MADA adopté par la Ville de Macamic. Vous pouvez déjà vous procurer le livret de la politique et du plan d'action MADA à la bibliothèque de Macamic et à l'hôtel de ville et dès le 18 avril 2016, vous pourrez également vous le procurer dans les Clubs de l'Âge d'Or et les locaux des Fermières de Macamic et de Colombourg et à la bibliothèque, à la salle communautaire et au bureau de poste de Colombourg.

**Source : Suzie Domingue
Conseillère municipale responsable de
l'implantation de la démarche
Municipalité amie des aînés (MADA)**

Le calendrier des activités

- Mai 1 Soirée de danse avec musiciens du Club de l'Âge d'Or du secteur Colombourg au Centre communautaire à 19 heures 30, suivie d'un goûter; nous soulignerons la fête des Mères.
- 9 Réunion du conseil municipal à 19 heures à la salle municipale du secteur Colombourg
- Juin 5 Soirée de danse avec musiciens du Club de l'Âge d'Or du secteur Colombourg au Centre communautaire à 19 heures 30, suivie d'un goûter; nous soulignerons la fête des Pères

Bingo tous les dimanches à 18 heures 45 au Centre Joachim-Tremblay de Macamic.
2 500 \$ en prix toutes les semaines. Entrée 15 \$

Bingo tous les mardis à 18 heures 45

Centre Joachim-Tremblay de Macamic - Gros lot 1 150 \$ toutes les semaines

Entrée 15 \$

Heures d'ouverture de la bibliothèque

Colombourg

Mardi : 11 heures 30 à 13 heures

Mercredi : 11 heures 30 à 16 heures

19 heures à 20 heures 30

Macamic

Lundi : 14 heures à 16 heures

18 heures 30 à 20 heures 30

Mercredi : 14 heures à 16 heures

18 heures 30 à 20 heures 30

Vendredi : 18 heures 30 à 20 heures 30

Samedi : 10 heures à 12 heures

La prochaine parution de l'Info-Mak sortira le 9 juin 2016, **la date limite pour apporter vos textes est le 13 mai 2016**; veuillez les faire parvenir à l'adresse courriel suivante : journalvillemacamic@hotmail.com.

Pour nous joindre

Les heures d'ouverture de nos bureaux administratifs à l'hôtel de ville sont du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

Le numéro de téléphone est le	819 782-4604	Poste
Monsieur Claude N. Morin	Maire	270
Monsieur Denis Bédard	Directeur général	238
Madame Joëlle Rancourt	Adjointe à la direction générale	223
Monsieur Guillaume Ratelle	Directeur des travaux publics et directeur général adjoint	224 ou 239
Madame Annick Gaudet	Inspectrice municipale adjointe à temps partiel	227
Madame Jocelyne Laforest	Secrétaire administrative	221
Monsieur Annick Goulet	Technicien usine de filtration et usine d'épuration	240
Monsieur Ghislain Deschênes	Chargé de projet à temps partiel	225

SERVICES D'URGENCE

Bris d'aqueduc ou d'égout	Service 24 h	Composez le 819 782-4604	poste 5
Police – Service d'incendie – Ambulance			9-1-1

CENTRE JOACHIM-TREMBLAY

Coordonnatrice en loisirs	Madame Myriam Audet	230
Animateur en loisirs	Monsieur Marco Desforges	231
Bureau de service	Messsieurs Jean Morin et Janick Brière-Auger	234
Madame Lucette Bastien	Resp. des 2 bingos hebdomadaires à temps partiel	231
Restaurant Centre Joachim-Tremblay	Madame Caroline Depont	237
Info-loisirs Horaire des activités		2
Cercle des Fermières		232

BIBLIOTHÈQUES

Madame Ginette Labbé	Responsable bibliothèque de Macamic	274
Madame Noëlla Royer	Responsable bibliothèque de Colombourg	819 333-5783

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION

Madame Suzanne Poliquin	Directrice générale	819 787-6340
-------------------------	---------------------	--------------

CLUB DE LA FRATERNITÉ

Madame Pauline Goulet	Bénévole	819 782-4866
-----------------------	----------	--------------

Adresse électronique : macamic@mrcao.qc.ca
 Site Internet : www.villemacamic.qc.ca